

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



No. de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du  
6 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 juillet 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
6 juillet 2015

**ORDRE DU JOUR  
Séance ordinaire du 6 juillet 2015**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Réfection de ponts
  - 7.2 Pavage des embouts de ponts
  - 7.3 Offre de services EXP pour rues St-Pierre et Huard
  - 7.4 Demande d'autorisation au MTQ pour l'utilisation du terrain coin Bécancour-Laurier
  - 7.5 Demande pour la rue Sabre
  - 7.6 Avis de motion pour un règlement sur la circulation
  - 7.7 Randonnée Lotbinière à vélo
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 8.1 Prolongement des infrastructures de la rue Laurier
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
  - 9.1 Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Lyster
  - 9.2 Approbation du budget révisé 2015
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 10.1 Quai flottant
  - 10.2 Peinture de la Gare
  - 10.3 Résultats de la St-Jean
- 11 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
  - 11.1 Demande à la CPTAQ de Conrad Martineau et Maryse Perron
  - 11.2 Demande à la CPTAQ de 9230-5754 Québec inc.
  - 11.3 Demande à la CPTAQ de Alain Baril
- 12 *CORRESPONDANCE*
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
  - 14.1 Journée Bouger en famille
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la  
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

172-07-2015  
Adoption de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**173-07-2015**  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**174-07-2015**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12677 à 12745	<b>284 880.76 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>49 598.48 \$</b>
Grand total des paiements	<b>334 479.24 \$</b>

**ADOPTÉE**

**175-07-2015**  
Réfection de ponts

ATTENDU les soumissions sur invitation demandées à Excavations Mario Roy et Glissières de sécurité JTD pour la réfection du platelage de trois ponts, dont un sur la route Turgeon et deux dans le rang 1 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Excavations Mario Roy pour une somme de 42 990\$ plus taxes. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2015.

**ADOPTÉE**

**176-07-2015**  
Pavage des embouts de ponts

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise de gré à gré Pavage Lagacé et Frères à effectuer le pavage des embouts de deux ponts dont le platelage a été refait, soit dans le rang 1 est et dans la route Turgeon. Les travaux seront effectués pour une somme de 12 463.40\$ plus taxes et la somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2015.

**ADOPTÉE**

**177-07-2015**  
Offre de services EXP pour rue Huard

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission budgétaire PC-15-051 de la firme EXP au montant de 3 200\$ pour effectuer les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de prolongement des rues Saint-Pierre et Huard.

**ADOPTÉE**

**178-07-2015**  
Demande d'autorisation au MTQ pour l'utilisation du terrain coin Bécancour-Laurier

ATTENDU que le Ministère des Transports a acquis le terrain situé au coin des rues Bécancour et Laurier et que celui-ci est vacant depuis ce temps ;

ATTENDU que le comité d'embellissement la municipalité désire installer un aménagement paysager dans une partie du terrain qui ne sera pas utilisé par le MTQ lors du futur contournement de la route 116 ;

ATTENDU que l'aménagement ne contiendra pas d'équipements fixes qui empêcheraient le déplacement éventuel de l'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



QUE le conseil municipal demande l'autorisation au MTQ de pouvoir installer un aménagement paysager sur le terrain lui appartenant et qui est situé au coin des rues Bécancour et Laurier.

**ADOPTÉE**

**179-07-2015**  
Demande pour  
la rue Sabre

ATTENDU la demande de Mélanie Rodrigue et Frédéric Simoneau afin d'obtenir de l'aide financière pour l'ajout de gravier sur la rue Sabre ;

ATTENDU que la rue Sabre est une rue privée et que la municipalité est en charge seulement de la rue du Domaine dans ce secteur ;

ATTENDU que l'octroi d'une aide financière de la part de la municipalité pour l'entretien d'une rue privée créerait un précédent pour d'autres citoyens présentant la même situation ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal refuse d'accorder une aide financière pour l'entretien de la rue Sabre.

**ADOPTÉE**

Avis de motion  
pour un  
règlement sur la  
circulation

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la circulation afin que la rue King devienne à sens unique, des numéros civiques 3325 à 3345.

**180-07-2015**  
Randonnée  
Lotbinière à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2014 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2014 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015 ;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Lyster.

**ADOPTÉE**

**181-07-2015**  
Prolongement  
des  
infrastructures  
de la rue Laurier

ATTENDU que les travaux sur la rue Huard sont actuellement en cours et que le conseil désire profiter de la proximité des équipements pour régulariser les entrées de services temporaires de la rue Laurier ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat du matériel pour le prolongement des infrastructures sur la rue Laurier pour un montant maximal 25 000\$ taxes incluses et utilisera les équipements et la main-d'œuvre d'Excavations Tourigny à taux horaire pour un montant maximal de 25 000\$ taxes incluses. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2015.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**ADOPTÉE**

**182-07-2015**  
 Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2014 de l'OMH de Lyster préparé par Groupe RDL et autorise le paiement du solde dû de 6 092\$. La somme sera puisée au poste Participation OMH (02 52000 970).

**ADOPTÉE**

**183-07-2015**  
 Approbation du budget révisé 2015

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2015 révisé de l'OMH de Lyster daté du 5 mai 2015 et indiquant une contribution de la municipalité de 4 064\$.

**ADOPTÉE**

**184-07-2015**  
 Quai flottant

ATTENDU que la «Politique familiale de Lyster 2013-2015» adopté par la municipalité propose comme objectif, entre autres, de permettre aux familles et aînés de profiter davantage de la Rivière Bécancour ;

ATTENDU qu'il y a eu des demandes de citoyens pour l'installation d'un quai afin de permettre un meilleur accès à la rivière ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'un quai flottant en aluminium auprès de l'entreprise Quai Beaulac pour une somme de plus ou moins 4 000\$. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2015.

**ADOPTÉE**

**185-07-2015**  
 Peinture de la Gare

ATTENDU que la Gare a été peinte lors de son déménagement en 2002 et qu'elle a maintenant besoin d'être repeinte ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission de Peintres R&R au montant de 8 295\$ plus taxes. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année 2015.

**ADOPTÉE**

Résultats de la St-Jean

Les membres du conseil municipal siégeant sur le comité mentionnent qu'il y a encore des vérifications à faire avant de déposer les résultats. Le rapport viendra à une séance ultérieure.

**186-07-2015**  
 Demande à la CPTAQ de Conrad Martineau et Maryse Perron

ATTENDU QUE les demandeurs Conrad Martineau et Maryse Perron désire aliéner à Ranch Macandi s.e.n.c. une partie des lots 18A et 18B d'une superficie d'environ 15 acres ;

ATTENDU QUE Ranch Macandi s.e.n.c. désire acquérir cette terre pour être autosuffisant pour l'alimentation de son troupeau de vaches, veaux ;

ATTENDU QUE Ranch Macandi s.e.n.c. est déjà propriétaire de lots contigus à l'immeuble faisant l'objet de la demande ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

**ADOPTÉE**

ATTENDU QUE le demandeur 9230-5754 Québec inc. désire bâtir une cabane à sucre incluant une partie habitable, un abri pour le bois de chauffage et un garage pour les équipements agricoles sur une partie du lot 11, rang 5, Canton de Nelson ;

ATTENDU QU'il y a d'autres emplacements disponibles sur le territoire de la municipalité quant à la partie habitable du projet ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est localisée sur un lot d'une superficie intéressante pour ce secteur ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et par le fait même la municipalité de Lyster sont en attente de la décision de la CPTAQ quant à la demande à portée collective (article 59) qui vise autant les îlots déstructurés (volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2) faite en lien avec son «Plan de développement de la zone agricole » ;

ATTENDU QUE la présente demande vise une « partie habitable » d'un bâtiment et non une résidence « permanente » ce qui, au sens de la réglementation municipale, est différent ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande, c'est-à-dire autant le volet agricole et forestier du projet que la partie habitable (vocation résidentielle secondaire).

**ADOPTÉE**

ATTENDU que le demandeur Alain Baril veut retirer de la roche nuisible pour la culture sur une partie du lot 19 du cadastre du Canton de Nelson ;

ATTENDU que cette demande sera bénéfique pour l'agriculture ;

ATTENDU que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

**ADOPTÉE**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**187-07-2015**  
Demande à la  
CPTAQ de  
9230-5754  
Québec inc

**188-07-2015**  
Demande à la  
CPTAQ de Alain  
Baril

Période de  
questions

**189-07-2015**  
Journée Bouger  
en famille

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise un paiement de 120\$ au Comité de promotion du loisir familial pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 12 septembre prochain. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotion - loisirs (02 70290 999)

### ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 36.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2015

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

190-07-2015  
Adoption du  
procès-verbal  
séance tenante

191-07-2015  
Levée de la  
séance

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**

